



Refus financement CIF par le Fongecif et recours

Par **miasara**, le **03/05/2013** à **11:44**

Bonjour,

J'ai fait une demande de financement au Fongecif pour un CIF en CDD. Mon dossier a été refusé pour deux raisons : je dois développer la cohérence de mon projet et j'ai déjà bénéficié d'un CIF. Je compte demander un recours au Fongecif.

Est-il possible d'obtenir le financement d'un deuxième (ou plus) CIF par le Fongecif ou est-ce une et une seule fois ?

Je souhaite également changer d'organisme de formation pour demander mon recours. En ai-je le droit ?

Merci.
Miasara

Par **P.M.**, le **03/05/2013** à **11:55**

Bonjour,

La durée entre deux CIF ne peut être inférieure à 6 mois et supérieure à 6 ans, elle dépend du précédent...

Par **miasara**, le **03/05/2013** à **12:35**

Bonjour,

Merci pour votre réponse. Je précise que j'ai bénéficié du dispositif de financement du CIF il y a 10 ans et il s'agissait du même domaine mais à l'époque la formation n'était pas diplômante, je n'ai pas pu me reconverter à cause de cela et celle que j'ai choisie pour mon CIF de cette année l'est.

Peut-être est-il possible de changer d'organisme de formation pour demander mon recours...

Je reste sur mon dossier de CIF qui a été refusé.

Merci.

Cordialement,
Miasara

Par **P.M.**, le **03/05/2013** à **13:51**

La réponse risque d'être la même et il est vraisemblable qu'ils se servent d'un fichier commun...

Par **miasara**, le **03/05/2013** à **13:54**

d'un fichier commun ? Que voulez-vous dire ?

Merci
Miasara

Par **miasara**, le **08/05/2013** à **13:22**

Bonjour,

Dois-je comprendre que si l'on est pas prioritaire sur son profil (qu'on a déjà bénéficié d'un CIF) cela est inutile de demander un autre financement d'un CIF au Fongecif ? Il faut être prioritaire pour avoir le financement ?

Merci
Miasara

Par **P.M.**, le **08/05/2013** à **14:36**

Bonjour,

Un fichier commun est celui qui recèle certaines informations consultables par plusieurs organismes...

Des renseignements complémentaires devraient vous être fournis par le Fongecif mais l'accord de formation peut-être lié aux fonds dont ils disposent...

Par **AMVi**, le **10/05/2013** à **01:04**

Bonsoir,

Le fichier commun du Fongecif est l'historique qu'il conserve de l'ensemble de ses dossiers.

Une formation financée "non utilisée" n'aidera effectivement pas à obtenir un second financement.

La toile comporte beaucoup d'informations mais un seul expert financé/reconnu par vos Fongecif pour vous aider.

Bien cordialement,

Mathieu Viltart pour AMVi